

Faciliter l'accès à la formation pour les personnes en situation de handicap

Puisque l'activité de Formabad est, par définition, centrée sur l'humain, l'organisme de formation accorde une importance particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap. Quelle que soit la modalité de formation choisie, **Formabad recommande au participant de signaler, dès son inscription, la nature de son handicap** ainsi que ses besoins spécifiques, afin de l'accueillir dans des conditions optimales. Des aménagements liés à la durée de la formation, l'emploi du temps, aux évaluations pourront être mis en place.

Votre référent handicap : Morgane GUILLOUET – morgane.guilouet@ffbad.com – 01 49 21 17 52

Accès à nos formations en présentiel



Pour les personnes à mobilité réduite

Nos salles répondent aux normes de sécurité des ERP (Etablissement Recevant du Public). Nous prenons particulièrement soin de sélectionner des salles dans des endroits facilement accessibles en transports en commun et qui offrent aux alentours des commerces et des services.



Pour les personnes atteintes d'un handicap visuel

Notre documentation peut être mise à leur disposition en amont de la formation sur demande des stagiaires.



Pour les personnes atteintes d'un handicap auditif

Une place peut être ouverte à un traducteur en langue des signes, avec une coordination en amont de la formation avec le formateur.

Accès à nos formations à distance

Pour nos prestations à distance, nous travaillons majoritairement avec l'outil Teams de Microsoft. Celui-ci dispose de fonctionnalités inclusives, tel que **le sous-titrage de la vidéo en direct.**



Pour les personnes atteintes d'un handicap visuel

Plus spécifiquement, et comme c'est le cas pour les formations en présentiel, pour les personnes atteintes d'un handicap visuel, notre documentation peut être mise à leur disposition en amont de la formation sur demande du stagiaire.



Pour les personnes atteintes d'un handicap auditif

Pour une formation à distance, une place peut également être ouverte à un interprète en langue des signes, avec une coordination en amont de la formation avec le formateur.

Procédure d'aménagement des évaluations de la formation

Pour les formations DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention badminton et DESJEPS spécialité performance sportive mention badminton :

Étape 1 : Je contacte la DRAJES de ma Région (lieu de résidence), a minima 1 mois avant les épreuves certification.

Étape 2 : La DRAJES me communique le dossier de demande d'aménagement accompagné de la liste des médecins agréés sur le plan régional ainsi que le descriptif précis des épreuves sur lesquelles l'aménagement est demandé (ce document est à destination du médecin).

Étape 3 : Je prends rendez-vous avec un médecin agréé sur le plan régional dans le but d'obtenir un certificat médical avec des propositions d'aménagements.

Étape 4 : Une fois l'avis médical recueilli, je contacte le coordonnateur de la formation, Johann Sanchez, afin que l'organisme de formation puisse étudier les modalités d'aménagement en lien avec la DRAJES.

Étape 5 : La DRAJES me communique la faisabilité de l'aménagement envisagé.

Pour le CQP animateur de Badminton :

Étape 1 : Je contacte l'OCSport, a minima 1 mois avant les épreuves certification.

Étape 2 : L'OCSport me communique le dossier de demande d'aménagement accompagné de la liste des médecins agréés sur le plan régional ainsi que le descriptif précis des épreuves sur lesquelles l'aménagement est demandé (ce document est à destination du médecin).

Étape 3 : Je prends rendez-vous avec un médecin agréé sur le plan régional dans le but d'obtenir un certificat médical avec des propositions d'aménagements.

Étape 4 : Une fois l'avis médical recueilli, je contacte le coordonnateur de la formation, afin que l'organisme de formation puisse étudier les modalités d'aménagement en lien avec l'OCSport.

Étape 5 : L'OCSport me communique la faisabilité de l'aménagement envisagé.

Pour les autres formations :

Suite au positionnement réalisé à l'entrée en formation et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés en lien avec le référent handicap.

Tout savoir sur la formation professionnelle

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre une formation pour développer vos compétences, accéder à un métier, vous reconverter ou vous maintenir dans l'emploi ? Des dispositifs d'informations existent pour répondre à toutes vos questions :

- Pour bâtir votre projet de formation, vous informer sur les financements disponibles, aménager votre parcours pour compenser votre handicap : le site du gouvernement, monparcourshandicap.gouv.fr
- Pour trouver l'acteur le plus à même de répondre à vos besoins : [l'annuaire de l'agefiph](#)